MISE À JOUR le 9 mars 2016

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE

AFGHANISTAN
ALBANIE
ALGÉRIE
ALLEMAGNE
ANTILLES
ARABIE SAOUDITE
AUTRICHE

BARHEIN
BENIN
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CAMBODGE
CAMEROUN
CHINE
COMORES
CONGO
CORÉE
CÔTE D'IVOIRE
CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIES
CROATIE

DAHOMEY
DJIBOUTI

EGYPTE
EMIRATS ARABES UNIS

FRANCE

GABON
GOLFE DE LA GONÄVE
GOLFE PERSIQUE
GRÈCE
GUADELOUPE
GUINÉE
GUYANE

HAÏTI
HAUTE-VOLTA
HONGRIE

ILES AMSTERDAM
ILES CROZET
ILES DE LA SOCIÉTÉ
ILES DU VENT
ILES KERGUELEN
ILES SAINT-PAULIRAK
ISRAËL
ITALIE

KOSOVO
KOWEIT

LAOS
LIBAN
LIBYE

MACÉDOINE
MADAGASCAR
MALI
MARTINIQUE
MAROC
MAURITANIE
MER ADRIATIQUE
MER DES CARAÎBES
MONTÉNÉGRO
MOYEN-CONGO

NICARAGUA
NIGER
NOUVELLE-CALÉDONIE
NOUVELLES-HÉBRIDES

OMAN
OUGANDA
OUZBEKISTAN

PAKISTAN
PÉROU
POLYNESIE FRANCAISE

QATAR

RÉUNION
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
ROUMANIE

SAINT-PIERRE ET MIQUELON
SÉNÉGAL
SERBIE
SLOVÉNIE
SOUDAN
SYRIE

TADJIKISTAN TAHITI
TERRE ADÉLIE
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES
TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS
TCHAD
TOGO
TUNISIE
TURKMENISTAN

VIETNAM

EX-YOUGOSLAVIE

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
AFGHANISTAN				
Pays limitrophes CHINE IRAN OUZBÉKISTAN PAKISTAN TADJIKISTAN TURKMÉNISTAN	3 octobre 2001	31 décembre 2015	simple	Décret du 23 septembre 2004 modifié par décrets : du 19 mars 2008 2009-923 du 27 juillet 2009 2011-393 du 13 avril 2011 2012-4 du 4 janvier 2012 2015-929 du 29 juillet 2015
Militaires exposés à des situations de combat	3 octobre 2001		double	2011-1459 du 8 novembre 2011 Arrête du 27 avril 2012 Modifié par : arrêté du 23 mai 2013 Arrêté du 24 avril 2015 (voir liste ci-jointe des unités)

Arrêté du 27 avril 2012
Modifié par arrêté du 23 mai 2013
Modifié par arrêté du 24 avril 2015

LISTE DES UNITÉS POUVANT ÊTRE QUALIFIÉES DE COMBATTANTES AU SENS DU DÉCRET PORTANT ATTRIBUTION DU BÉNÉFICE DE LA CAMPAGNE DOUBLE AUX *MILITAIRES EN OPÉRATION EN AFGHANISTAN.*

DÉSIGNATION DES UNITÉS.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES L'UNITÉ EST RECONNUE COMBATTANTE	OBSERVATIONS.
Détachements des armées, services interarmées, gendarmerie nationale et direction générale de l'armement aux opérations "Pamir", "Arès", "Epidote", "Héraclès » et "Agapanthe». Participation des armées, services interarmées, gendarmerie nationale et direction générale de l'armement aux unités interarmées et interalliées.	du 3 octobre 2001 au 31 décembre 2007	Qualification d'unité combattante accordée au titre : - des opérations menées dans le cadre de la résolution 1373 du conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies ou de l'organisation du traité de l'atlantique nord (force de sécurité internationale FIAS) ; - des opérations "Pamir", "Arès", "Epidote", Héraclès" et "Agapanthe" (dénomination française) ; - de l'opération "*Enduring Freedom*" (dénomination interalliée) ; et des éléments stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, y compris les missions ou renforts, provisoires ou temporaires. La qualification concerne également les équipages des appareils qui, n'ayant pas été détachés en Afghanistan, ont effectué des missions aériennes opérationnelles au-dessus de ce territoire.
Participation des armées, services interarmées, gendarmerie nationale et direction générale de l'armement aux éléments du bataillon français puis du national contingent commander France.	du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2014	Qualification d'unité combattante accordée au titre : - des opérations menées dans le cadre de la résolution 1373 du conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies ou de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord FIAS (force de sécurité internationale) ; - des opérations "Pamir", "Arès", "Epidote", Héraclès" et "Agapanthe" (dénomination française) ; - de l'opération "*Enduring Freedom*" (dénomination interalliée) ; et des éléments stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, y compris les missions ou renforts, provisoires ou temporaires. La qualification concerne également les équipages des appareils qui, n'ayant pas été détachés en Afghanistan, ont effectué des missions aériennes opérationnelles au-dessus de ce territoire.

		L'appartenance à ces unités peut être, entre autre, mentionnée sous les appellations suivantes : Détachement air 464 de Kandahar : - AIR KANDAHAR ; - DETAIR 464 ; - KANDAHAR ; - autres détachements air : - DETACHEMENT AIR DE DOUCHANBÉ - DETACHEMENT AIR DE MANAS - DETACHEMENT AIR D'AL-UDEID Aéroport de Kaboul : - APOD ; - APOD BATFRA ; - APOD KAIA ; - CE APOD BATFRA ; - CE APOD KAIA ; - HMC ; - HMC KAIA; - KAIA ; - REPFRANCE KAIA ; - REPFRANCE AIR. Bataillon d'hélicoptères : - BATALAT; - BAT HELICO ; - DET HELICO ; - CARACAL. Bataillon logistique : - BATLOG ; - BATLOG/HMC ; - BATLOG NIJRAB ; - BATLOG UDPS. Bataillon de commandement et de soutien : - BATFRA ; - BATFRA/AIR ; - BATFRA/CIE INF ; - BATFRA/DET GEN ; - BATFRA/DET SEA ; - BATFRA/DML ; - BATFRA/EEI ; - BATFRA/EM ; - BATFRA/TACP ; - BATFRA/UCL ; - BCS ; - BCS/CIMAT ; - BCS/ECL ; - BCS/GMC ; - BCS/HMC ; - BCS KAIA ; - BCS/ROLE 1 ;

		- BCS/SGMAT ; - BCS/SIC/RCC ; - CCL ; - CCL/BATFRA ; - COM GEND ; - CONSCOM/REPFRANCE ; - CSIT ; - DETSIC REPFRANCE ; - DIRCOMIS METZ ; - DSL ; - EAU ; - EDA ; - EED ; - EQUIPE SOUTIEN SAS ; - ENABLERS ; - ENABLERS/SMAD ; - FRENIC ; - GENDARME/RENFORTS PROVISOIRES ; - GMC ; - MISS PROV ; - NCC FRA ; - NCC France ; - NS HQ ; - PAPHOS ; - REPFRANCE ; - REPFRANCE COMSITE ; - SAS FIN DE MISSION ; - SOUTIEN ; - SOUTIEN STATION. Éléments d'appui organiques : - COS ; - DETA CYNO ; - DET AUTONOMES ; - ELTS ; - ELTS ORG ; - EMTF ; - FOUILLE OPS ; - GFS ; - JEHOL ; - NEJRAB ; - NIJRAB ; - NIJRAB/ELTS ; - OETF ; - OETF TAGAB ; - POLCHA ; - TAGAB ; - TF32 ; - TF LAFAYETTE ; - TORA ; - WARDAK.

		Groupement tactique interarmées : - DETACHEMENT DE LIAISON ; - GTIA ; - GTIA KAPISA ; - GTIA KAPISSA ; - GTIA SUROBI. Système intérimaire de drone MALE : - BAGRAM ; - INSERES ; - INS HORS ISAF ; - INSERES HORS ISAF BAGRAM ; - SIDM ; - SIDM BAGRAM.
Participation des armées, services interarmées, gendarmerie nationale et direction générale de l'armement aux unités interalliées.	du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2015	Qualification d'unité combattante accordée au titre : - des opérations menées dans le cadre de la résolution 1373 du c onseil de sécurité de l'organisation des Nations unies ou de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord FIAS (force de sécurité internationale) ; - des opérations "Pamir", "Arès", "Epidote", Héraclès" et "Agapanthe" (dénomination française) ; - de l'opération "*Enduring Freedom*" (dénomination interalliée) ; et des éléments stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, y compris les missions ou renforts, provisoires ou temporaires. L'appartenance à ces unités peut être, entre autre, mentionnée sous les appellations suivantes : *international Security Assistance Force* : - CE HQ ISAF ; - DETACHE HQ ISAF ; - FR-SNR-ACC ; - HQ - ISAF ; - INSERES INSAF ; - INSERES ISAF ; - INSERE OTANIEN ; - OTANIEN ; - REPFRANCE (HQ-ISAF). *ISAF joint command :* - EM IJC KAIA ; - HQ ISAF/DETIA ; - HQ ISAF IJC ; - HQ ISAF IJC/NIJRAB ; - HQ/NIJRAB ; - IJC ; - INSERES ;

		- KAIA. *NATO training mission in Afghanistan* : - NTMA. *Héraclès commando school :* - HCS ; - HCS BAF03 ; - HERACLES CDO SCHOOL. *Operational mentoring and liaison teams* au sein des corps, bataillon ou compagnie de l'armée afghane : - EPIDOTE ; - OMLT ; - OMLT 34 ; - OMLT4 ; - OMLT BRI 201 3 BRI ; - OMLT BRIGADE ; - OMLT/COY SUBSTITUTION KANDAK 31 ; - OMLT K35 ; - OMLT KANDAK *5* ; - OMLT KANDAK 35 ; - OMLT URUZGAN ; - PHOENIX ; - RECO OMLT ; - RECO OMLT URUZGAN. *Regional command south* : - RC SOUTH. *Regional command capital :* - DTROHUMRCC ; - EM RCC ; - RCC ; - RCC HQ ; - SIC RCC ; - WAREHOUSE. *Tactical air control party* : - TACP. Détachement de gendarmerie auprès de la police Afghane : - DET GEN.

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ANCIENNE AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE ET CAMEROUN				
RÉPUBLIQUE CENTRAFICAINE MOYEN-CONGO GABON TCHAD CAMEROUN	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Au Tibesti, au Borkou, dans l'Ennedi et dans les unités du groupe nomade du Kanem	30 janvier 1930	9 août 1985	double	Décret du 26 janvier 1930 modifié par décret du 7 novembre 1934 abrogé par décret n°85-837 du 2 août 1985

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
RÉPUBLIQUE CENTRAFICAINE				
Militaires exposés à des situations de combat	5 décembre 2013	4 décembre 2014	double	Décret n° 2015-947 du 31 juillet 2015

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ANCIENNE AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET TOGO				
CÔTE D'IVOIRE DAHOMEY-BENIN GUINÉE HAUTE-VOLTA MAURITANIE NIGER SÉNÉGAL SOUDAN TOGO	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
NIGER *postes d'Agadez, de Bilma ainsi que les postes fournis par les unités stationnant dans ces localités et dans les groupes nomades*	30 janvier 1930	9 août 1985	double	Décret du 26 janvier 1930 modifié par décret du 21 juillet 1936 abrogé par décret n° 85-837 du 2 août 1985
Confins mauritaniens au nord de la ligne Nouak-Chott, Boutilimit, Moudjera, Kiffa, Néma, rive nord du lac de Faguibine, Tabandort, Menaka	30 janvier 1930	9 août 1985	double	Décret du 26 janvier 1930 abrogé par décret n° 85-837 du 2 août 1985

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ANCIENNE AFRIQUE ORIENTALE FRANÇAISE				
CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIES (TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS) DJIBOUTI	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Militaires en services dans les unités méharistes et dans les postes confins situés à l'ouest et au nord d'une ligne jalonnée par les puits de Timéro, Tiwao, Alexitane, Daffare, Aigori, Godoria	30 janvier 1930	9 août 1985	double	Décret du 26 janvier 1930 modifié par décret du 25 février 1947 abrogé par décret n° 85-837 du 2 août 1985

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ALGÉRIE				
ALGER	1 septembre1994	31 décembre 1999	simple	Décret du 23 décembre 1997 modifié par décret du 28 juillet 2000
Appelés du contingent et militaires d'active exposés à des situations de combat	1er janvier 1952	2 juillet 1962	double	Décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 (art. 132)
Territoire civil et départements algériens	1er juillet 1964		demi	Articles R. 14C et R. 15 du code PCMR
Territoire militaire et Régions sahariennes	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
SUD ALGERIEN	30 janvier 1930	9 août 1985	double	Décret du 26 janvier 1930, modifié par : décret du 25 mai 1950 abrogé par décret n°85-837 du 2 août 1985
Gendarmes (territoire civil)	9 mai 1945		simple	Article R.14 B du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ALLEMAGNE				
BERLIN Militaires stationnés dans le secteur français de Berlin	5 mai 1955		demi	Arrêté du 5 avril 1957

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ANTILLES				
MARTINIQUE GUADELOUPE	9 mai 1945		demi	Articles R. 14 C et R. 15 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO				
	2 juin 2003	1er juin 2015	simple	Décret du 23 septembre 2004 modifié par décrets: 2006-520 du 5 mai 2006 décret du 19 mars 2008 2011-395 du 13 avril 2011 2013-940 du 18 octobre 2013

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
CORÉE				
Militaires du bataillon français de l'ONU	28 juillet 1953		simple	Décret n°51-523 du 5 mai 1951 Circulaire du 17 octobre 1953

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
EGYPTE				
Zone comprise entre la frontière orientale, une ligne passant à 75 kilomètres à l'ouest du canal et du golfe de Suez et le parallèle d'Hourghada Militaires mis à disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1er juillet 1967		simple	Décret n° 70-723 du 31 juillet 1970

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
FRANCE				
CORSE Gendarme en service en Corse	9 mai 1945		simple	Article R. 14 B du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
GUYANE				
Régime particulier	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Surveillants militaires des services pénitentiaires	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	**CAMPAGNE**			**TEXTES**
	DÉBUT	**FIN**	**VALEUR**	
RÉPUBLIQUE DE HAITI				
Pays avoisinants : **RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** **Eaux avoisinantes:** **MERS DES CARAÏBES** **GOLFE DE LA GONÂVE**	**19 février 2004**	**18 février 2016**	**simple**	**Décret du 23 septembre 2004** ***modifié par* décrets :** **2009-922 du 27 juillet 2009** **2011-394 du 13 avril 2011** **2013-939 du 18 octobre 2013** **2015-1082 du 27 août 2015**

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE				
KARIKAL MAHÉ PONDICHERY YANAON	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
INDOCHINE				
CAMBODGE LAOS TONKIN COCHINCHINE ANNAM } VIETNAM	1er juin 1955		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
ISRAËL				
Militaires mis à disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1er juillet 1967		simple	Décret n° 70-723 du 31 juillet 1970

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
KOSOVO				
	01 janvier 1992	31 décembre 2009	Simple	Décret du 15 février 1994 *modifié par décrets du :* 6 mai 1995 4 mai 1999 28 novembre 2000 23 septembre 2004 19 mars 2008 2009-921 du 27 juillet 2009
	01 janvier 2010	08 février 2014	Simple	Décret 2012-65 du 20 janvier 2012 *modifié par décrets du :* 2013-941 du 18 octobre 2013 2015-1081 du 27 août 2015
	09 février 2014	31 décembre 2015	demi	Décret n° 2015-1080 du 27 août 2015

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
KOWEIT				
Pays et eaux avoisinants **IRAK** **ARABIE SAOUDITE** **Eaux avoisinantes** **GOLFE PERSIQUE** **(Iran, Irak, Koweit, Arabie Saoudite, Barhein, Qatar, Emirats Arabes Unis, Oman)**	**16 janvier 1991** **en temps de paix**	**28 février 1991** **en temps de paix**	**double** **simple**	Décret n° 2005-169 du 23 février 2005 R16 et R 14C2° du CPCMR Note 202064 DEF/DFR/FM du 30 novembre 1990

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
LIBAN				
Militaires mis à disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1er juillet 1967		simple	Décret n° 70-723 du 31 juillet 1970

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
LIBYE				
Militaires en service sur le territoire de la Jamahirya arabe libyenne (Personnel médical et paramédical)	1er mars 2011	14 mars 2011	Simple	Décret n° 2012-5 du 4 janvier 2012
Militaires en service sur le territoire de la Jamahiriya arabe lybienne et des eaux avoisinantes	18 mars 2011	31 octobre 2011	simple	Décret n° 2013-942 du 18 octobre 2013

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
MALI				
Militaires exposés à des situations de combat	10 janvier 2013	9 janvier 2015	double	Décret n° 2015-946 du 31 juillet 2015

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
MAROC				
Appelés du contingent et militaires d'active exposés à des situations de combat	1er janvier 1952	2 juillet 1962	double	Décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 (art. 132)
Européens Territoire civil Territoire militaire	1er juillet 1964 9 mai 1945		demi simple	Articles R. 14 C et R. 15 du code PCMR Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Gendarmes Territoire civil	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 B du code PCMR
Territoires à opérations de police (y compris algériens, tunisiens, marocains et colons)	1er janvier 1928	9 août 1985	double	décret n°85-837 du 2 août 1985
Fezzan	9 mai 1945	9 août 1985	double	décret n°85-837 du 2 août 1985

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
NICARAGUA				
Militaires ayant participé aux missions de l'élément militaire médical d'intervention rapide	25 décembre 1972	17 janvier 1973	simple	Décret n°74-770 du 3 septembre 1974

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
OCÉANIE				
ILES DE LA SOCIETE **(Iles sous-le-vent, Iles du vent, Tahiti, Polynésie Française)** **NOUVELLE-CALÉDONIE** **NOUVELLES-HEBRIDES** **Régime général**	**9 mai 1945**		**demi**	**Articles R. 14 C et R. 15 du code PCMR**

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
OUGANDA				
	2 juin 2003	1er juin 2015	simple	Décret du 23 septembre 2004 modifié par décrets: 2006-520 du 5 mai 2006 décret du 19 mars 2008 2011-395 du 13 avril 2011 2013-940 du 18 octobre 2013

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
PÉROU				
Militaires ayant participé aux missions de l'élément militaire médical d'intervention rapide	12 juin 1970	19 juillet 1970	simple	Décret n°74-770 du 3 septembre 1974

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
SAINT- PIERRE ET MIQUELON				
	9 mai 1945		demi	Articles R. 14 C et R. 15 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
SYRIE				
Militaires mis à disposition de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1er juillet 1967		simple	Décret n° 70-723 du 31 juillet 1970

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES				
LA RÉUNION MADAGASCAR ARCHIPEL DES COMORES ILES KERGUELEN , AMSTERDAM, SAINT-PAUL, CROZET TERRE ADÉLIE	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
TUNISIE				
Appelés du contingent et militaires d'active exposés à des situations de combat	1er janvier 1952	2 juillet 1962	double	Décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 Loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 (art. 132)
Européens Territoire civil	1 juillet 1964		demi	Articles R. 14 C et R. 15 du code PCMR
Régions sahariennes et Sud tunisienne	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Européens Territoire militaire régime particulier	9 mai 1945		simple	Articles R. 14 C et R. 16 du code PCMR
Gendarmes Territoire civil	9 mai 1945		simple	Article R. 14 B du code PCMR

BÉNÉFICES DE CAMPAGNE				
TERRITOIRE	CAMPAGNE			TEXTES
	DÉBUT	FIN	VALEUR	
EX-YOUGOSLAVIE				
BOSNIE-HERZEGOVINE CROATIE MACÉDOINE MONTÉNÉGRO SERBIE SLOVÉNIE Pays limitrophes : AUTRICHE HONGRIE ROUMANIE BULGARIE GRÈCE ALBANIE ITALIE Eaux avoisinantes : MER ADRIATIQUE	01 janvier 1992	31 décembre 2009	simple	Décret du 15 février 1994 Modifié par décrets du 6 mai 1995 4 mai 1999 28 novembre 2000 23 septembre 2004 19 mars 2008 2009-921 du 27 juillet 2009